



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :
Bernadette Chambinaud
Conseillère spéciale
Tél : 05 55 11 43 52 / 06 36 50 08 82
Mél : ce.cabinet@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

Limoges, le 02 septembre 2021

La rectrice
à
Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Madame, Monsieur, chers parents d'élèves

Je souhaite à tous les élèves et à toutes les familles de l'académie de Limoges une très bonne rentrée scolaire.

Pour faire face à l'épidémie de Covid toujours présente, un protocole sanitaire a été élaboré par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Il comporte 4 niveaux (voir infographie jointe à ce courrier), la rentrée s'effectuant au niveau 2. Cela signifie :

- Des cours en présentiel pour tous
- Une application stricte des gestes barrière (lavage des mains, port du masque, limitation du brassage, nettoyage intensif, aération des locaux)
- En cas de détection d'un cas covid :
 - dans une école : la classe concernée sera fermée durant 7 jours et les apprentissages se poursuivront à distance
 - dans un collège ou un lycée : une recherche des cas contacts sera effectuée et seuls les élèves non vaccinés devront suivre les cours à distance durant 7 jours.

En complément, des campagnes de tests salivaires seront déployées pour casser les chaînes de contamination et une campagne de vaccination est organisée pour être proposée aux élèves âgés de 12 à 17 ans. Ils pourront être vaccinés dans un centre de vaccination, au sein de l'établissement ou à proximité avec l'intervention d'une équipe mobile. Le chef d'établissement de vos enfants vous précisera les modalités d'organisation retenues pour l'établissement de votre enfant.

La vaccination des mineurs de 12 à 15 ans nécessite l'accord d'au moins 1 parent. Un formulaire vous sera transmis par l'établissement. Les jeunes de plus de 16 ans n'ont, quant à eux, pas besoin que cet accord parental soit formalisé. **La vaccination repose sur le volontariat des élèves et des familles.**

La crise sanitaire ne fait pas perdre de vue la mission première de l'Éducation nationale : la transmission des savoirs et la préparation des jeunes à devenir des adultes citoyens.

Depuis 2017, l'Éducation nationale s'est engagée résolument afin d'augmenter le niveau scolaire des élèves. Dans cette optique, la consolidation des savoirs fondamentaux, depuis la maternelle jusqu'au lycée, reste une priorité. C'est pourquoi, les nouveaux programmes des classes maternelles mettent l'accent notamment sur le

langage et les mathématiques ; les évaluations (à l'école, au collège et au lycée), le dispositifs devoirs faits, la rénovation de la voie professionnelle, la réforme du bac ou encore les mesures en faveur de l'apprentissage sont aussi des outils de personnalisation des parcours scolaires destinés à favoriser la réussite en tenant compte des besoins de chacun, outils que nous déployons dans l'académie de Limoges.

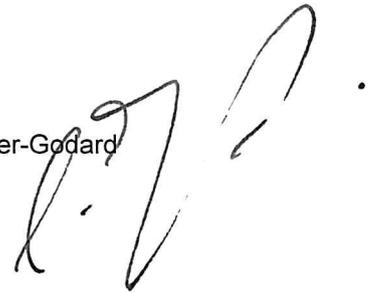
La justice sociale constitue également une priorité l'éducation nationale. Les actions qui seront développées cette année dans les écoles et établissements de l'académie doivent conduire à une école toujours plus inclusive et une offre de services (culturels, sportifs, artistiques...) favorables à une plus grande égalité des chances.

Soyez assurés que les personnels de l'académie mettront tout en œuvre pour accompagner vos enfants dans la voie de la réussite scolaire et favoriser leur bien-être, dans un esprit de collaboration et de confiance avec vous.

Bien sincèrement.

Vs bonne rentrée et très belle année scolaire !

Carole Drucker-Godard



ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

Doctrine d'accueil

NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %

Protocole sanitaire

<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
---	--	--	--

Activités physiques et sportives

<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
---	--	--	---

Protocole de contact-tracing

<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel
--



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Août 2021

